



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 28 juin 2023

## OBJET :

DE-23-06-1-39) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'HOPITAL  
D'INSTRUCTION DES ARMEES DE BEGIN (HIA) POUR L'ACCES A LA  
MAISON SPORT-SANTE

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 juin 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme POLLARD (pouvoir à Mme RANIERI), M. LAFON (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. GIRARD), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique et notamment l'article L1173-1 ;

Vu le décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection longue durée ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2023 relative à la création des tarifs de la Maison-Sport-Santé et l'approbation du règlement intérieur ;

Vu l'objectif de mise en place d'un parcours de soins après hospitalisation au sein de l'Hôpital d'instruction des armées (HIA) Bégin ;

Vu la convention de partenariat proposée par l'Hôpital d'instruction des armées (HIA) Bégin ;

Considérant que les objectifs de cette convention de partenariat s'inscrivent pleinement dans les missions de la Maison Sport-Santé de Vincennes ;

Après avis de la commission Solidarités, Insertion, Santé du 21 juin 2023,

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 22 juin 2023,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Hôpital d'instruction des armées (HIA) Bégin, visant notamment la réalisation du bilan initial et le suivi de patients après hospitalisation adressés à la Maison Sport-Santé de Vincennes pour la réalisation de leur parcours d'activité physique adaptée.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***